

**Métiers de l'enseignement, de l'éducation,
de la formation et de la culture.**

Comment verser la CUFPA ?

1

Faites une demande de bordereau à l'Inspé de Bourgogne :

Julie BOSSU

julie.bossu@u-bourgogne.fr / Tél. 03 80 39 35 75

2

Complétez votre bordereau en indiquant votre mode de versement :



**par virement en indiquant les
mentions suivantes :**

CUFPA 2021 / Université de
Bourgogne / Inspé de Bourgogne/
Formation pour laquelle vous
souhaitez verser la CUFPA (mention
facultative)

OU



par chèque à l'ordre de :

Agent Comptable de l'Université

et à envoyer à l'adresse

Université de Bourgogne

Agence Comptable

Maison de l'Université – Esplanade Erasme

BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX

Date limite de versement de la CUFPA le 28 février 2021.

**Nous vous remercions de soutenir la stratégie
d'innovation pédagogique de l'Inspé pour la
réussite des talents de demain !**